AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D15-DE Reçu le 07/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D15 - Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2024
Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Absents excusés :
Absents :
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE
Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20250403-2025_04_D15-DE

AR Préfecture le 7 avril 2025

et par publication dématérialisée le 7 avril 2025

AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D15-DE Regu le 07/04/2025

D15 - Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2024

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1 qui prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Considérant qu'aucune cession foncière et immobilière n'a été réalisée sur l'année 2024,

Considérant qu'en revanche, la collectivité a acquis les biens suivants :

Bien	Références cadastrales	Superficie	Vendeur	Prix	Délibération	Acte notarié
Maison de santé pluridisciplinaire	AH 1 276	2 415 m²	SEMIS	326 857,29 €	28/09/23 et 28/01/24	28/02/24
Terrains nus situés Fief L'Abbé	E 110	8 840 m²	M. BERTHELOT	85 110,47 €	27/06/24	17/07/24
Terrains nus situés Fief L'Abbé	ZO 31	10 560 m²	M. BERTHELOT	101 670,43 €	27/06/24	17/07/24

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du bilan des acquisitions opérées par la Ville sur l'année 2024.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

Pour : 24Contre : 0

Abstention: 1 (Pierre-Michel MARCH)

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance, Jocelyne PELETTE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.